



## Composition pénal et pas de REF7

Par **Zigzag77**, le 11/05/2021 à 19:42

Bonjour,

Je suis passé en composition pénale et le délégué du procureur n'a pas prononcé de suspension de permis, sauf que je n'ai pas eu la référence 7. La préfecture me réclame ce document pour rééditer mon permis puisque la suspension administrative est non avenue, la justice n'a pas prononcé de restrictions du droit de conduire. La préfecture reste sur la REF7 et le tribunal me dit que je l'aurai pas, vu que je n'ai pas eu de suspension. Je suis dans une impasse. Que dois-je faire ? Lettre au procureur ? au fichier national des permis de conduire ? au ministre ? au président ?

Merci.

Par **LESEMAPHORE**, le 11/05/2021 à 19:59

Bonjour

Faut la demander au greffe , avec cochée la ligne "n'emportant pas restriction du permis de conduire .."